

**Circonscription IEN NIORT OUEST ET PRÉÉLÉMENTAIRE  
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE J. PREVERT**

**Téléphone**

05 49 04 95 80

**Courriel**

ce.0790320U@ac-poitiers.fr

**Adresse**

410 RUE DES ECOLES

79270

EPANNES

**Conseil d'école du 16 OCTOBRE 2018**

**Ecole J. PREVERT d'Epannes**

**Présents :**

Enseignants : Mmes BOUSSEAU, CHARLES, MANSICOT, LIEGEOIS et M.DIEUMEGARD

Parents élus : Mme PELGRIS, Mme MORINEAU, M. ROULIN et M. AUBINEAU, (titulaires) Mme INGRAND, Mme VAUCELLES (suppléantes)

APE : Mme BARDOR, M. VIGNAULT-LALOT

DDEN : Mme BRELAY

Mairie : M. BEAUFILS (Maire), M. BRULE (élu chargé des affaires scolaires)

Personnel municipal : Mme TERRADE

**Excusés** : Mme PARIZOT (IEN), Mme HALLE Isabelle (cantinière), M. CAREME Bertrand (CAP Accueil)

Début du Conseil d'école : 18h03

**1- Présentation du conseil d'école et son fonctionnement**

- Tour de table des membres et présentation des nouveaux membres.
- Résultats des élections 2018 pour les RPE :
  - Inscrits : 139
  - Votants : 63
  - Taux de participation (en baisse par rapport à l'an passé) : 45,32% (54,7% l'an passé)
  - Votes blancs ou nuls:10
  - Nombre de sièges : 4

Elus titulaires : Mme PELGRIS, Mme MORINEAU, M. ROULIN et M. AUBINEAU

Elus suppléants : Mmes VAUCELLES, PAIRAULT, INGRAND, BOULEGHLEM

- Présentation des articles D411-1, D411-2 sur la composition, la fonction et les attributions du conseil d'école. Ces derniers ont été transmis aux Représentants des parents élus. Précision sur le rôle et la fonction du DDEN (Délégué Départemental de l'Education Nationale) : le DDEN est nommé officiellement pour veiller aux bonnes conditions de vie des enfants, à l'école et autour de l'école. Les délégués sont désignés par l'Inspecteur d'Académie, Directeur des Services de

l'Education Nationale.

Il facilite les relations entre tous les partenaires de l'Ecole publique pour le bien-être des élèves.

## **2- Vote du règlement intérieur de l'école**

- Lecture et corrections à apporter.
- Vote à l'unanimité pour le nouveau règlement intérieur 2018/2019. Il sera distribué aux familles à la rentrée des vacances de la Toussaint.

## **3- Les effectifs et l'organisation des classes à la rentrée 2018**

89 élèves à la rentrée 2018.

4 classes :

PS/MS/GS = 4PS/11MS/7GS = 22 Mme Bousseau et Mme Mansicot

GS/CP : 8GS/11 CP = 19 Mme Charles

CE1/CE2/CM1 : 8CE1/10CE2/ 5CM1 = 23 M. Dieumegard

CM1/CM2 : 11CM1 + 14 CM2 = 25 Mme Liégeois et Mme Mansicot

Les après-midis, l'ensemble des GS est réuni dans la classe de Mme Bousseau, pendant la sieste des PS et MS. Mme Charles accueille alors les CE1 qui rejoignent la classe des CP pour faire le sport, l'anglais, la musique et « questionner le monde ».

## **4- Le projet d'école et les actions sur l'année**

Le nouveau projet d'école s'articule sur 3 années (2018-2021) et autour de trois axes, 3 ambitions qui sont en cohérence avec le projet académique.

- Ambition 1 : Construire des apprentissages durables.
- Ambition 2 : Accompagner chaque élève dans la construction de son parcours.
- Ambition 3 : Ouvrir l'école, développer les liens avec ses partenaires, conforter la confiance.

L'an dernier, en conseil des maîtres nous avons fait un état des lieux des besoins au sein de l'école, que ce soit au niveau des élèves, du fonctionnement de l'équipe, des relations avec les familles, etc...

Suite à cette analyse, nous avons défini des axes de priorité pour chaque ambition.

Ambition 1 : Travailler davantage sur la progression des apprentissages de la maternelle au cycle 3. Aider les élèves à apprendre, à acquérir une attitude d'apprenant, comprendre les fonctions de l'école.

Ambition 2 : Privilégier les projets et les actions qui croisent plusieurs parcours éducatifs. Valoriser ces projets en communiquant encore davantage. Se créer des outils efficaces pour nous les enseignants.

Ambition 3 : Mieux accueillir (par exemple, renforcer les liens école, famille et mairie par des actions ciblées)

L'an passé nous avons défini ces grands axes. Cette année nous allons travailler sur les actions à mener pour travailler chacun des trois axes.

Par exemple, pour l'ambition 3 qui est de mieux accueillir, nous avons décidé de mettre en œuvre les actions suivantes :

- mettre en place quatre temps forts dans l'année pour associer les familles (le café de rentrée, le goûter de Noël, la galette fin janvier et l'accueil des nouvelles familles en juin),
- améliorer le système de communication (rajeunir et actualiser le site Internet de l'école, mettre en place une plaquette d'information sur l'école à destination des familles, réaliser un trombinoscope de toutes les personnes qui travaillent à l'école),

- renforcer les interactions entre les partenaires de l'école (règlement de cour commun, mise en place d'une réunion de concertation une fois par an).

Nous allons au cours de l'année continuer à travailler sur de nouvelles actions à mettre en œuvre au service de notre nouveau projet d'école.

### **Actions et projets pédagogiques 2018/2019 :**

Mise en place des trois parcours éducatifs (Santé, Éducation artistique et culturelle, Citoyen) qui permettent de suivre le travail de l'élève dans ces différents domaines tout au long de sa scolarité. La notion de parcours éducatif intègre ainsi l'idée d'une **acquisition progressive de connaissances et de compétences qui s'accroissent tout au long du cheminement de l'élève**, un cheminement dont le principal moteur doit être l'élève lui-même. Son accompagnement par toute l'équipe pédagogique doit lui permettre à la fois de structurer ses acquis et de s'approprier son propre parcours.

#### ➤ **Parcours Educatif de Santé**

3 axes : prévention, éducation et protection

Au niveau de la prévention :

- L'infirmière scolaire, Jocelyne Brémaud, accompagne les enseignants et viendra tout au long de l'année pour des actions précises.  
Ces actions sont menées en partenariat avec l'enseignant, qui fait part de ses besoins pour sa classe (Apprendre à porter secours, hygiène, puberté...)

Au niveau de la protection :

- Suivi infirmier des nouveaux élèves arrivant à l'école, des CE1 et/ou en fonction des besoins. La PMI prend en charge le suivi des PS et des MS. Cette année, toutes les MS seront vues (prévu le 18 et 19/10).

Au niveau de l'éducation :

- APS (Apprendre à Porter Secours) tout au long de l'année. Avec l'enseignant, en partenariat avec l'infirmière scolaire pour des cas concrets.
- Activités sportives : L'école est affiliée à l'USEP. Cela permet aux classes de participer à des activités sportives et des rencontres avec d'autres écoles comme le Printemps des maternelles pour les plus jeunes, la gym en mars et l'orientation en mai, le raid multi activités, la gym et le p'tit tour à vélo pour les CP/CE1, le hand pour les CE2/CM1, l'orientation pour les CM1 CM2.
- Coulée verte pour les CE2, CM1, CM2. Elle aura lieu le 21 octobre prochain mais elle a eu peu de succès auprès de nos élèves. Seulement 10 inscrits sur 40 élèves en mesure de participer...Le fait que ce soit pendant les vacances scolaires semble avoir eu un lien avec ce faible taux d'inscription.
- Piscine pour les CP, CE1 de février à avril chaque mardi avec des parents agréés.
- Kayak pour les CM la première période de septembre et octobre, chaque lundi
- Cyclisme pour les CM1 CM2 avec des parents agréés. Projet de plusieurs sorties sur route pour travailler la sécurité routière et l'APER avec les élèves avant l'entrée au collège.

Nous remercions tous les parents agréés dont l'investissement est essentiel pour nous permettre de maintenir et pratiquer avec les élèves les activités kayak, piscine et vélo cette année.

- Semaine du goût : dans le cadre d'un projet sur l'équilibre alimentaire, un petit déjeuner sera offert jeudi 18 octobre à tous les enfants, financé par la Coopérative scolaire. Merci aux parents qui sont disponibles pour nous aider.

### ➤ Parcours Education artistique et culturelle

- CAC : Un spectacle par classe est prévu.
- JM musique (association jeunesse musicale de France) : un concert qui aura lieu à Epannes « Mme Gaspar ». Toutes les classes iront voir le concert le 26 mars 2019.
- Ecole et cinéma pour les classes de CM1/CM2 : 3 films dans l'année.
- Lire et faire lire pour les classes de Maternelle et CP/CE1 : C'est un programme national appelant les retraités à transmettre aux enfants le plaisir de la lecture. Les lecteurs ont pour mission de lire des histoires à un petit groupe d'enfants, fréquentant l'école maternelle ou primaire. Les séances de lecture sont organisées une fois par semaine, le jeudi, durant toute l'année scolaire, dans une démarche axée sur le plaisir de lire et la rencontre entre générations. Les interventions commenceront le 8 novembre prochain. Nous remercions les 2 personnes bénévoles, Madame PEIFFER Martine et Madame BERTHELOT Myriam.
- L'équipe enseignante a fait également appel aux *Recycleurs du son* pour un projet fédérateur (pour toutes les classes) sur le thème de la musique et la danse.  
Ce projet sera financé par l'APE, les frais de déplacement par la coopérative scolaire.  
La fête des écoles aura lieu le 14 juin 2019 et sera en lien avec le travail mené dans les classes.

### ➤ Parcours Citoyen

- Projet Intergénérationnel avec le foyer logement d'Epannes. Plusieurs classes prévoient une activité à partager avec les résidents. (jeu de l'escargot pour les CM le 13 décembre, jeux de société pour les CE1 CE2, CM1 le 3 avril, venue des résidents dans l'école après un travail avec eux sur l'école d'autrefois avec les CP/CE1 le 9 novembre, Mardi gras et jeux le 6 mars avec les maternelles).
- Projet « Jouons la carte de la fraternité » (CE2/CM1/CM2)
- Travail sur le centenaire de l'armistice de la première Guerre Mondiale en lien avec la commune. Intervention dans l'école de M. BELOT et BIROCHEAU les 18 et 19 Octobre pour toutes les classes : exposition photos et objets d'époque + présentation d'une maquette (tranchées). Nous incitons une nouvelle fois toutes les familles et les enfants à venir à la commémoration du 11 novembre dans le village.

**Nous remercions l'APE pour son investissement et ses actions. Nous rappelons que cela permet de financer de nombreux projets menés cette année. Sans cette aide, certains projets ne pourraient voir le jour.**

### **5- Les mesures de sécurité**

Présentation des mesures de sécurité dans les écoles.

- Présentation Exercice incendie. 3 exercices par an.

Un exercice a eu lieu le lundi 24 septembre.

Actuellement, le regroupement des élèves en cas d'incendie se fait dans la cour. Ce jour-là, les boîtiers d'alerte en maternelle étaient en panne, ils ont été remplacés le jour même par l'employé communal.

- Le P.P.M.S. En quoi cela consiste ?

Travail d'équipe au sein de l'école pour préparer un document de crise opérationnel qui consiste à aider les enseignants à se préparer au mieux à l'éventualité d'un risque majeur.

Il doit lui permettre, en cas d'accident majeur, de mettre en sécurité les élèves et les personnels et d'être prêt à mettre en place les directives des autorités en attendant l'arrivée des secours.

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Le PPMS prend en compte les risques liés à des accidents majeurs d'origine naturelle (tempête, inondation...), technologique (nuage toxique, le risque « transport de matières dangereuses »), ou à des situations d'urgence particulière (intrusion de personnes étrangères à l'école, attentats...). L'action de l'école relève de deux axes : protection et éducation.

- PPMS : risques majeurs et attentat intrusion

Renforcer la sécurité, mettre en place une culture commune de la sécurité. L'exercice de simulation est indispensable pour que le P.P.M.S. soit valide : il fait partie intégrante de sa réalisation.

⇒ Il est utile parce qu'il est révélateur des failles et/ou des points faibles du P.P.M.S.

L'exercice a eu lieu le mercredi 3 octobre.

Suite à cet exercice, nous avons fait un bilan et un retour d'expérience avec les élèves, mais aussi avec l'équipe enseignante et les élus.

Des points de fragilité apparaissent : renforcer la sécurité des locaux avec un portail plus haut et fermé à clé côté Mairie. Actualiser les plans de localisation des points gaz, eau et électricité (locaux maternelle et Mme CHARLES + entrée). Prévoir un trousseau clé maternelle pour que les adultes puissent fermer à clé rapidement toutes les issues.

- PPMS : risques transport de matières dangereuses

Confinement cantine

Un nouvel exercice est à prévoir après les vacances de la Toussaint.

## **6- Rythmes scolaires**

Les nouveaux horaires cette année permettent une régularité plus importante des apprentissages sur la semaine. Pour rappel, cette nouvelle organisation a été votée à l'unanimité en conseil d'école, suite à un questionnaire envoyé aux familles.

Côté enseignants, nous trouvons que les cinq matinées consécutives dans la semaine sont positives. L'après-midi est plus courte et correspond davantage au rythme de travail des élèves. La régularité hebdomadaire est soulignée comme essentielle dans les apprentissages des élèves, jeunes ou moins jeunes.

### **Côté parents :**

Les parents ne notent pas davantage de fatigue. Ils demandent si une autre heure de TAP ne serait pas possible le vendredi de 15H45 à 16H45. Mais c'est impossible car il y a déjà les trois heures réglementaires.

Au niveau de l'organisation des TAP, cela se passe au mieux. Les enseignants sortent les élèves à 15H30 pour une petite récréation, ce qui permet de ne pas perdre de temps et d'être plus efficace dans la constitution des groupes. Les activités commencent donc dès 15h45. Ce sont les ATSEM qui s'occupent des petits.

Bertrand Carême (CAP Accueil) indique que les activités sont ludiques et éducatives les lundi et mardi (choix des enfants). Par contre, des projets avec un fil conducteur sur plusieurs semaines sont menés les jeudis (projet de Noël, éco-citoyenneté et tri sélectif en janvier...)

Nous soulignons que les TAP font partie intégrante de l'emploi du temps d'un élève. L'école et les TAP poursuivent d'ailleurs des objectifs communs et en cohérence (Apprendre à vivre ensemble, se respecter ...).

## 7- Questions diverses

### ➤ GARDERIE

- **La garderie peut-elle ouvrir plus tôt le matin ?** *La Mairie souligne le problème du personnel. Recruter une personne pour une famille serait trop coûteux. Il faudrait savoir le nombre d'enfants qui réellement serait concerné, ainsi que les horaires (7H15 ? 7H ?).*
- **Peut-on mettre de la garderie en parallèle des TAP les lundi, mardi et jeudi ?** *C'est impossible d'avoir 2 structures d'accueil en parallèle (manque de personnel, pas assez de locaux).*
- **La sortie des TAP se fait à 16H45. La garderie est-elle gratuite jusqu'à 16H55 ?** *Bien-sûr, il y a quelques minutes de battement pour laisser le temps à tout le monde d'aller et venir. Mais dans les faits, la garderie est payante dès 16H45.*

### ➤ TAP

- **La nouvelle organisation des TAP en une heure par jour permet-elle vraiment aux enfants de faire des activités et des projets ?** *Tout à fait. Comme évoqué plus haut, les activités commencent dès 15H45, il n'y a pas de perte de temps. Les activités sont plus « carrées », on maximise le temps. Des activités au choix sont proposées aux enfants les lundi et mardi. Un projet conduit sur plusieurs semaines est proposé les jeudis (fil conducteur).*
- **Peut-on envisager de s'inscrire aux TAP à la semaine au lieu de s'engager à la période? La facturation des TAP peut-elle se faire à la séance ? Une facturation comme à la garderie peut-elle être envisagée ?** *Au niveau du suivi administratif, cela s'avère trop compliqué.*
- **Que faire lorsque des enfants restent à l'école après 15H45 (parents en retard par exemple) et ne sont pas inscrits aux TAP, puisqu'il n'y a pas de garderie?** *Cela reste un besoin occasionnel : la commune ne peut pas faire du « sur-mesure », il y a des contraintes et des règlements.  
Si l'enfant n'est pas inscrit, il ne sera pas envoyé aux TAP (problème de responsabilité par rapport au nombre d'encadrants). Les enseignants ne sont pas non plus responsables de cet enfant en dehors du temps scolaire. La Mairie et Mme Liégeois vont se renseigner chacun de leur côté pour apporter une réponse claire à cette question. En attendant, nous demandons aux parents d'être très rigoureux quant aux horaires pour éviter ce genre de situation et trouver absolument un autre moyen pour venir récupérer l'enfant en cas de retard.*
- **Que faire lorsque des parents viennent chercher leur enfant pendant les TAP ?** *Un rappel aux familles est fait sur les fiches d'inscription. Comme évoqué plus haut, nous rappelons que les TAP font partie intégrante de l'emploi du temps de l'enfant, ce n'est pas de la garderie. Il faut donc éviter de venir récupérer son enfant en cours de séance.*

### ➤ CANTINE

- **Comment se passe la cantine ? (nouveau personnel)** *Isabelle HALLE, la nouvelle cantinière trouve que cela se passe très bien. Elle donne lorsqu'il en reste les fruits ou les beignets à la garderie le soir. De plus, une fois tous les quinze jours, ce qui n'a pas été mangé est donné aux Restos du cœur. L'équipe enseignante prévoit d'ailleurs un projet dans les classes pour faire le relais de cette action au sein de l'école.*

- **Mon enfant me dit souvent que les repas ne sont pas bons. Est-ce le cas ? Est-ce que les repas proposés sont peu attractifs au niveau gustatif ?**  
**Qu'en est-il du projet étudié par la commune pour revenir à des repas « faits maison » (en lien avec le foyer Les Amandiers) ?**  
**Pouvez-vous nous faire un retour sur la qualité des repas servis aux enfants ? Si la qualité des repas est médiocre, peut-on demander au prestataire d'améliorer l'offre ?** *La mairie a un engagement avec API jusqu'à la fin de l'année scolaire, ensuite il y aura un nouvel appel d'offre. Les parents élus peuvent d'ailleurs s'associer à cette recherche. Quand il y a des problèmes ponctuels sur certains plats, on fait remonter les remarques sur les produits... Le projet est de passer à une cuisine locale (au foyer logement) et proposer des repas réalisés sur place avec des circuits courts et développer les aliments bios. En effet, dans le cadre des travaux d'agrandissement au foyer logement, il est prévu de refaire une cuisine remise aux normes. Cependant, le budget est important et il faut les autorisations nécessaires.*

#### ➤ TRAVAUX

- **Des travaux sont-ils prévus dans les WC des Maternelles (manque d'intimité) ?** *Ce n'est pas prévu.*
- **Bac à sable à remplir de terre (demande faite en avril 2018)** *Ce sera fait cet hiver.*
- **Cailloux à rajouter dans la cour. Il y en a beaucoup moins qu'avant, il y a donc des risques de chute.** *La Mairie en a pris bonne note, c'est prévu.*
- **Peinture à prévoir dans la nouvelle classe de Mme Charles.** *Ce sera fait l'été prochain.*
- **Mauvaises odeurs dans les toilettes côté classe des CM. Cela dure depuis quelques mois. Que faire ?** *C'est noté. Un rendez-vous est pris avec la CAN pour essayer de comprendre d'où vient le problème.*
- **Projet embellissement de la cour (cf. courrier Mairie)** *La Mairie remercie la Directrice pour son courrier. Les élus sont d'accord pour prendre en charge financièrement le matériel nécessaire : peinture et supports bois. L'APE est elle aussi d'accord pour accompagner la Mairie et l'équipe enseignante dans ce projet. Une réunion est prévue en novembre entre les 3 partenaires pour décider des besoins et du rôle de chacun. Par ailleurs, un parent d'élève paysagiste (APE) propose de faire un devis à la Mairie pour aménager l'entrée côté parking. La Mairie donne son accord.*
- **Projet renouvellement de manuels (cf. courrier Mairie).** *La Directrice a fait un courrier auprès de la Mairie pour demander une enveloppe exceptionnelle pour renouveler certains manuels. C'est la première fois que la Mairie a cette demande. Elle peut éventuellement anticiper les achats en préemptant sur le budget de l'année suivante. Mais il n'y aura pas de rallonge sur le budget déjà alloué.*
- **Achat imprimante couleur pour l'école (demande faite en septembre 2017) :** *La Mairie, après réflexion, propose d'acheter une imprimante couleur pour l'école.*

#### ➤ EQUIPEMENT INFORMATIQUE

- **ENIR :** *Dans le cadre de la politique de développement du numérique pour l'éducation du ministère de l'Education Nationale et de la stratégie interministérielle pour les ruralités, les collectivités peuvent répondre à l'appel à projets émis par l'Etat, destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles élémentaires. Dans le cadre de ce projet, la subvention de l'Etat couvre 50% de la dépense engagée par l'école et est plafonnée à 7 000€. Le conseil d'école valide la candidature pour l'appel à projets ENIR (Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité). Ce projet est mené conjointement*

*entre la commune et l'équipe enseignante. Il est à remettre fin novembre. Au niveau du matériel demandé, nous envisageons l'achat de tablettes, et l'installation de TBI dans les classes non équipées.*

➤ PERSONNEL

- **Départ à la retraite d'une ATSEM : remplacement ?**

*Yolène Sauquet partira à la retraite le 1<sup>er</sup> mars.*

*Les effectifs ont baissé mais l'équipe enseignante souhaiterait bénéficier d'une ATSEM à plein temps au moins jusqu'à la fin de l'année scolaire afin de permettre le maintien de l'organisation des classes. La demande est entendue mais la réalité du nombre d'enfants et du recrutement à temps plein pour 4 mois semble aller dans le sens d'un remplacement à mi-temps seulement.*

La date du prochain Conseil d'Ecole est fixée au jeudi 7 février 2019 à 18h, dans la salle du conseil de la Mairie.

Fin du Conseil d'Ecole à 20h23